

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : NT17D26A

Mission réalisée le 17/04/2026



PROPRIÉTAIRE

Monsieur MINISTERE DE L'INTERIEUR -
SGAMI SUD

4 Chemin de Bordeblanque
31770 COLOMIERS

BIEN CONCERNÉ

Commissariat de Police
Commissariat de Police
50 boulevard alsace lorraine
82000 MONTAUBAN

Rapport de repérage du plomb avant travaux

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail

Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants - Norme NF X46-035 Juin 2021

Numéro de rapport	NT17D26A P
Propriétaire	Monsieur MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD
Donneur d'ordre	Monsieur MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD
Adresse de l'immeuble	Commissariat de Police 50 boulevard alsace lorraine 82000 MONTAUBAN
Bâtiment ou installation	Commissariat de Police
Date de la commande	17/04/2026
La ou le(s) date(s) de la visite	17/04/2026
Date d'édition du rapport de repérage	23/04/2026
Nombre total de pages du rapport, annexes comprises	7
Liste des documents transmis par le donneur d'ordre	Néant

Signataire du rapport

Signature et Cachet de l'entreprise	Opérateur de repérage :
	THIBON Nicolas SUD IMMO DIAG Le 23/04/2026

Conclusions

Il n'a pas été repéré d'unité de diagnostic contenant une concentration en plomb supérieure à 1 mg/cm²

SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
CONCLUSIONS	1
DESCRIPTION DE LA MISSION.....	3
OBJET DE LA MISSION :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	3
IDENTIFICATION DU BATIMENT OU DU LOCAL CONCERNE :	3
LISTE DES DOCUMENTS REMIS :	3
PROGRAMME DE TRAVAUX	3
ELEMENT DE LA MISSION DE REPERAGE.....	4
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	4
L'APPAREIL PORTABLE A FLUORESCENCE X	4
VERIFICATION DE LA JUSTESSE DE L'APPAREIL (MESURE SUR ETALONS).....	4
IDENTIFICATION DU LABORATOIRE EN CAS D'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE.....	4
RESULTATS DU REPERAGE ET COMMENTAIRES	5
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS.....	7

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

L'objectif du repérage plomb avant travaux est de permettre l'identification, la localisation des revêtements, matériaux et produits contenant du plomb susceptibles d'être impactés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme du donneur d'ordre.

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux.

Sont exclus du domaine d'application du présent rapport, la recherche de plomb dans le PVC (menuiseries, revêtements de sol, conduits, ...), le polystyrène, les carrelages et faïences.

Selon le programme de travaux envisagés, l'opérateur de repérage détermine l'étendue de la recherche de plomb dans les revêtements, matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb.

Références de l'ordre de mission : **NT17D26A**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD
Demeurant :	4 Chemin de Bordeblanque 31770 COLOMIERS
Représenté par :	
Donneur d'ordre du repérage :	Monsieur MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD
Coordonnées du donneur d'ordre :	4 Chemin de Bordeblanque 31770 COLOMIERS
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Monsieur THIBON Nicolas
Nom et adresse de l'entreprise :	SUD IMMO DIAG 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
N° de Siret :	50538296000035
RCP-compagnie-n° de police :	AXA France IARD - 10774280704

1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :

Dénomination :	Commissariat de Police
Adresse complète :	50 boulevard alsace lorraine 82000 MONTAUBAN
Référence Cadastre :	NC

1.4 Identification du bâtiment ou du local concerné :

Date du PC et/ou date de construction :	Permis de Construire : Antérieur au 1er janvier 1949	Construction : Antérieur au 1er janvier 1949
Fonction principale du bâtiment :	Commissariat de Police	
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :		

1.5 Liste des documents remis :



Programme de travaux

Statut : remis

Titre

Programme de travaux

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Passages de réseaux en sous-face de plafond.

Plomb

3 Elément de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Local	Etage	Visité	Justification de non visite
Archives	S.Sol	OUI	
Local	S.Sol	OUI	
Vestiaires féminins	S.Sol	OUI	
Stockage	S.Sol	OUI	
Garage	S.Sol	OUI	

3.2 L'appareil portable à fluorescence X

Marque :	Niton
Modèle :	XLP300
Numéro de série :	17931
Date de changement de source :	24/01/2024 11:05:00
Nature du radionucléide :	Cadium 109
Activité de la source :	850 MBq
Fabricant de l'étalon :	Auto-réglage
Concentration de l'étalon :	
Incertitudde de l'étalon :	
N° NIST de l'étalon :	

3.3 Vérification de la justesse de l'appareil (mesure sur étalons)

N° de mesure	Teneur (mg/cm²)	Marge	Date	Observation
1	1		17/04/2026	Etalonnage de début de diagnostic
21	1		17/04/2026	Etalonnage de fin de diagnostic

3.4 Identification du laboratoire en cas d'analyse physico-chimique

Nom :	
Adresse :	
Numéro d'accréditation :	

4 Résultats du repérage et commentaires

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du repérage divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre.
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Une unité de repérage définit soit :

- un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement ;
- un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction (exemple : solin en plomb)

NOTE : Une unité de repérage peut être constituée d'un ensemble d'éléments situés dans des locaux et niveaux différents.

Archives (S.Sol)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
2	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,36	
	A	Mur	Béton			Absence de revêtement
	B	Mur	Enduit ciment			Absence de revêtement
	C	Mur	Béton			Absence de revêtement
	D	Mur	Béton			Absence de revêtement
3	Plafond	Plafond	Béton		0,2	
Nombre total d'unités de repérage						6
Commentaire sur le local			Néant			

Local (S.Sol)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
8	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,16	
4	A	Mur	Enduit ciment	Peinture	0,16	
5	B	Mur	Enduit ciment	Peinture	0,17	
6	C	Mur	Béton	Peinture	0,54	
7	D	Mur	Enduit ciment	Peinture	0,48	
	Plafond	Plafond	Béton	Peinture		Absence de revêtement
Nombre total d'unités de repérage						6
Commentaire sur le local			Néant			

Vestiaires féminins (S.Sol)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
9	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,16	
10	A	Mur	Enduit ciment	Peinture	0,48	
11	B	Mur	Enduit ciment	Peinture	0,55	
	C	Mur	Béton	Peinture		Absence de revêtement
	D	Mur	Béton	Peinture		Absence de revêtement
	Plafond	Plafond	Béton	Peinture		Absence de revêtement
Nombre total d'unités de repérage						6
Commentaire sur le local			Néant			

Plomb

Stockage (S.Sol)

N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
12	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,21	
13	A	Mur	Enduit ciment	Peinture	0,2	
14	B	Mur	Enduit ciment	Peinture	0,54	
15	C	Mur	Enduit ciment	Peinture	0,46	
	D	Mur	Béton	Peinture		Absence de revêtement
16	Plafond	Plafond	Béton		0,18	
Nombre total d'unités de repérage					6	
Commentaire sur le local					Néant	

Garage (S.Sol)

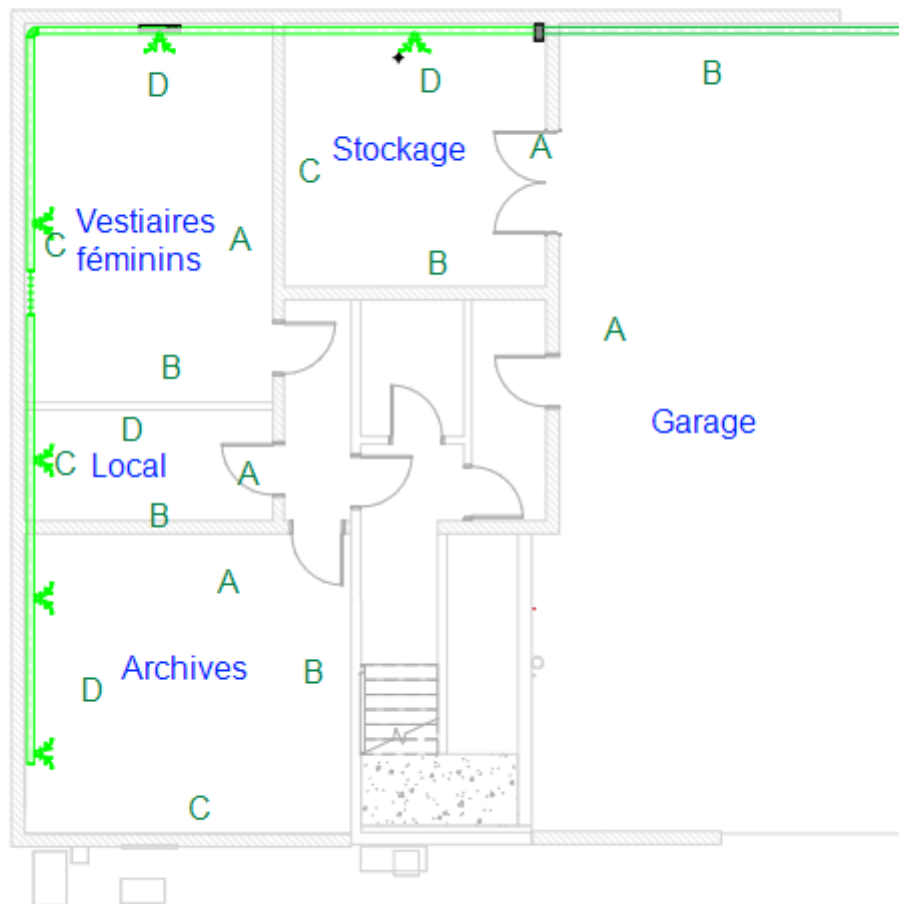
N°	Zone	Composant	Substrat	Revêtement	Résultats (mg/cm²)	Observations
17	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	0,2	
18	A	Mur	Béton		0,18	
19	B	Mur	Béton		0,13	
20	Plafond	Plafond	Béton	Flocage	0,24	
Nombre total d'unités de repérage					4	
Commentaire sur le local					Néant	

LEGENDE

Localisation de la mesure	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite

ANNEXE : Plans et/ou Croquis

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 50 boulevard alsace lorraine 82000 MONTAUBAN	Commissariat de Police
N° dossier :	NT17D26A				
N° planche :	1/1	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				
				Bâtiment – Niveau :	Sous-sol



SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° NT17D26A

Attestation sur l'honneur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent DELAYRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000€ par sinistre et 500 000€ par année d'assurance),*
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent DELAYRE
Gérant



Attestation d'assurance

Votre conseiller
CBT DOMBLIDES ASSURANCES EURL
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
☐ 05 56 92 71 77
☐ ☐



Assurance et Banque

N° ORIAS
07 002 895 (PROTEGI ASSURANCES)
Site ORIAS www.orias.fr

SASU SUD IMMO DIAG

37 Chemin des Fournaulis
31170 TOURNEFEUILLE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Diagnostic Immobilier

Date du courrier
5 janvier 2026

Vos références

Contrat
10774280704

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

SASU SUD IMMO DIAG

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10774280704 ayant pris effet le 01/01/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe C.

ANNEXE- ACTIVITES C

- ☐ Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- ☐ Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- ☐ L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- ☐ Le dossier Technique Amiante (DTA),
- ☐ Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- ☐ Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- ☐ Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- ☐ Le diagnostic amiante avant travaux/démolition,
- ☐ L'état relatif à la présence de Termites,
- ☐ L'état parasitaire (Mérule, Vrilles, Lyctus),
- ☐ Information sur la présence de Mérule (Loi Alur),
- ☐ Le diagnostic Légionelle,
- ☐ L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- ☐ L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- ☐ La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- ☐ Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- ☐ Le diagnostic humidité,
- ☐ La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- ☐ Le diagnostic accessibilité handicapé,
- ☐ Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- ☐ Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- ☐ Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEN,

1/4

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 010 € 722 057 460 R.C.S. Nanterre TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309 TVA intracommunautaire n° FR 14 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

- ☐ Le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité, et PTZ,
- ☐ L'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- ☐ L'état des Risques et Pollution ERP,
- ☐ Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), et sa Mention,
- ☐ La Qualification 8731, L'Audit Energétique, bâtiment existants, et neufs y compris l'Incitatif et sa Mention et la Qualification OPQIBI 1911 (Mono Propriété et maison Individuelle),
- ☐ La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- ☐ La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- ☐ Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- ☐ L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- ☐ La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT 2012/2020,
- ☐ Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- ☐ Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- ☐ Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les système de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- ☐ Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
- ☐ L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- ☐ L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020, et bâtiments existants,
- ☐ L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- ☐ Les Etats des Lieux : Locatif, celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt,
- ☐ L'Etat de conformité aux normes et critères de décentes du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- ☐ L'Assistance à la réception de logement,
- ☐ Le Certificat de Luminosité,
- ☐ Le Diagnostic et Certificat de Décence et Salubrité, son Constat,
- ☐ L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au P permis de Diviser,
- ☐ L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan,
- ☐ L'Etat des Risques Réglementés pour l'Information des Acquéreurs et des Locataires (ERRIAL),
- ☐ Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic,
- ☐ L'Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés, près les Tribunaux, et Judiciaire,
- ☐ La détection, de l'humidité, et des fuites d'eau non destructive,
- ☐ Le diagnostic sécurité piscine,
- ☐ Le diagnostic Acoustique, Contrôles et Attestations,
- ☐ La recherche de plomb avant travaux ou démolition,
- ☐ Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds
- ☐ Le contrôle visuel après travaux plomb,
- ☐ Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX,
- ☐ Le diagnostic ascenseur,
- ☐ Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de Jeux,
- ☐ Le Diagnostic et le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien,
- ☐ Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique,
- ☐ L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable,
- ☐ Le Diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition,
- ☐ L'Assistance, le Conseil, le Contrôle, la Certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM),
- ☐ La Recherche des Métaux Lourds,
- ☐ Le Diagnostic dans le cadre du classement en meublé,
- ☐ Le Conseil et l'Assistance à l'adaptation du Logement au Vieillessement et la Dépendance,
- ☐ L'Audit Energétique Mention,
- ☐ Le diagnostic Radon,
- ☐ Le diagnostic Géothermie G,
- ☐ Le Diagnostic Acoustique
- ☐ Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, sans préconisation de travaux
- ☐ Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,

2/4

AXA France IARD S.A. - au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n°FR 14 722 057 460 • AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n°FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

- ☐ Le contrôle visuel après travaux de désamiantage,
- ☐ L'évaluation Périodique de l'état de conservation des MPCA,
- ☐ Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièrement,
- ☐ Le Contrôle des VLEP, Plomb, Silice, Amiante,
- ☐ Le Dossier Technique Amiante DTA, le Repérage liste A et B , en ERP, en IGH, et tout autre site,
- ☐ Le diagnostic Monoxyde de Carbone,
- ☐ Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),
- ☐ Le diagnostic de la pollution des sol,
- ☐ Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), et leur vérification
- ☐ Diagnostic Voiries -Amiante-HAP-Silice,
- ☐ Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19,
- ☐ Contrôle des installation et équipement incendie,
- ☐ Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, des engins de levage et de chantier,
- ☐ Le Diagnostic Technique Global (DTG), le Projet et son Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT/PPT)
- ☐ Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUER) pour le compte des syndic et gestionnaires d'immeuble,
- ☐ La réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième, ses diagnostics dont Loi SRU, et ses attestations,
- ☐ Le contrôle des travaux d'isolation des combles,
- ☐ L'état des risques et des pollutions, ceux liés à l'environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,
- ☐ Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR,
- ☐ Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE,
- ☐ Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux, Etude de faisabilité pour le compte de promoteur immobilier,
- ☐ Les Fans Tests, Test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à Gaz IEAG, norme ISO 14520.
- ☐ L'Audit Environnemental et Energétique RE 2020, inclus les bâtiments existants,
- ☐ Le Conseil et l'Assistance Administrative, Juridique et Financière à la Rénovation Energétique des bâtiments.
- ☐ Le Diagnostic et le Contrôle des équipements et installations Sécurité Incendie (SSI),

DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.

3/4

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 030 € 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
<u>Dont :</u>		
☐ Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
☐ Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
☐ Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
☐ Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	
<u>Autres garanties :</u>		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale		
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/01/2026 au 31/12/2026 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE
Directeur Général Délégué



4/4

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

Certificat de Compétences



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 13/11/2023 au 12/11/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Audit énergétique	Certificat valable Du 19/02/2025 au 18/08/2030	Décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L126.28-1 du Code de la Construction et de l'Habitation
Amiante avec mention	Certificat valable Du 20/06/2024 au 19/06/2031	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 23/06/2024 au 22/06/2031	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 19/08/2023 au 18/08/2030	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 19/08/2023 au 18/08/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 19/08/2023 au 18/08/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 18 février 2026

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version P 130126

LCC QUALIXPERT 17 rue des capucins - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00026